

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 janvier 2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres présents.
Il nomme les membres qui se sont excusés :

- Mr Rémy VOINSON procuration à Mme Marie Laure HUCK
- M. Daniel BUCKEL procuration à Mme Marie-Christine SALBER
- Mme Cindy THIEULIN procuration à Mr Thomas PELISSERO
- Mme Roxane LEMAITRE HERMENT procuration à Nathalie DENILAULER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

001-2024 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Sylvie LEOUBE pour remplir les fonctions de secrétaire.

002-2024 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

003-2024 – Forêt – Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2024

M. le Maire informe que M. VISCA Valérian, Technicien Forestier Territorial de l'ONF, a exposé les prévisions d'activité et de budget pour 2024 lors de la commission des forêts réunie le 11 janvier

2024, selon l'état détaillé qui a été transmis à chaque conseiller.

Il remercie vivement M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint au maire, et M. VISCA pour le travail accompli pour ces travaux de préparation.

1) Etat Prévisionnel des Coupes fourni par l'ONF

Selon le document joint en annexe : Programme d'actions 2024

Prévisions coupes à façonner

Volume bois d'œuvre et BIL de 3 228 m³

Recette brute prévisionnelle : 196 040 € HT

Volume bois de chauffage : 143 m³

Prévisions bois non façonnés

Vente sur pied : 3 648 m³ - Recette nette prévisionnelle : 75 170 € HT

Recette brute totale prévisionnelle : 271 210 € HT

Dépenses d'exploitation des bois façonnés (prévisions)

Abattage et façonnage en régie : 54 790 € HT

Abattage et façonnage à l'entreprise : 41 100 € HT

Dépenses de débardage et de câblage : 41 470 € HT

Honoraires sur assistance technique ONF : 9 859 € HT

Divers, gestion de la main d'œuvre : 2 740 € HT

Autres dépenses : 2 740 € HT

Total prévisionnel des dépenses : 152 699 € HT

⇒ **Solde d'exploitation : 118 511 € HT**

(totalité des recettes : 271 210 € HT moins totalité des dépenses : 152 699 € HT).

2) Travaux de périmètre et de sylviculture

L'ONF propose les travaux suivants selon le programme figurant ci-dessous :

Travaux d'exploitation :

Il est prévu de récolter 6 976 m³ de bois (dont bois non façonnés = 3 648 m³ et bois façonnés = 3 328 m³).

Les recettes d'exploitation sont prévues à hauteur de 271 210 € HT.

Les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 136 224 € HT.

Soit un solde d'exploitation de 134 986 € HT.

Les travaux patrimoniaux sont estimés à un total de 31 487 € HT dont 3 480 € HT pour la protection contre les dégâts de gibier (remise en état, fourniture et pose de grillages).

Bilan final :

- Les recettes sont estimées à 300 615 € HT

- Les dépenses sont estimées à 183 326 € HT

Soit un résultat net prévisionnel qui ressort à 117 289 € HT.

Ce montant tient compte des revenus de la chasse estimés à 27 285 € HT.

Après examen du programme des coupes et des travaux en Commission des forêts réunie le 11 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de cette commission,

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes (EPC) pour 2024 tel que présenté par l'ONF,

APPROUVE le programme des travaux pour 2024 tel qu'indiqué ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à signer ce prévisionnel et toutes les conventions qui en découlent avec l'ONF concernant les travaux d'exploitation et de sylviculture.

004-2024 - Etat d'assiette de la forêt communale 2025

L'état d'assiette est l'annualisation du programme d'aménagement de la forêt communale, envisagé sur plusieurs années.

Pour l'année 2025 et selon le tableau fourni par l'ONF (annexe en pièce jointe), il est prévu un volume total prévisionnel de **476 m³**.

M. le Maire précise que le travail de martelage (marquage des arbres) est préparatoire aux travaux d'exploitation.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 11 janvier 2024,

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette 2025 de la forêt communale de Ste-Croix-aux-Mines, tel que présenté dans le tableau en pièce jointe.

RECONNAIT à l'ONF pleine compétence pour l'établissement du programme d'aménagement en général et pour cet état d'assiette en particulier.

005-2024 – Attribution des contrats de débardage et de façonnage, de façonnage de stères et des travaux sylvicoles pour 2024

- Débardage et façonnage :

Suite à l'appel d'offre pour le débardage des bois en forêt communale pour l'année 2024, l'entreprise SAS IDOUX FOR'EST de M. Geoffrey IDOUX et l'entreprise VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS de Mr MARAFIOTI ont été retenues.

Les prix proposés sont :

- SAS IDOUX FOR'EST de M. Geoffrey IDOUX est retenue pour un montant maximum de 34 840 € de débardage, câblage et coupe
- VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS de Mr MARAFIOTI est retenue pour un montant maximum de 37 481 € de débardage, câblage et coupe.

Il est donc proposé de confier le débardage des bois communaux pour 2024 à l'entreprise SAS

IDOUX FOR'EST et à l'entreprise VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS sur la base de prix des contrats.

- Façonnage des stères :

Suite à l'appel d'offre pour le façonnage des stères pour l'année 2024, M. Jean Benoît WEBER et l'entreprise VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS de Mr MARAFIOTI ont été retenues.

Les prix proposés sont :

- M. Jean Benoît WEBER est retenu pour un montant maximum de 2 800 € de façonnage de stères
- VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS de Mr MARAFIOTI est retenue pour un montant maximum de 2 950 € de façonnage de stères

Il est donc proposé de confier le façonnage des stères pour 2024 à Mr Jean Benoît WEBER et à l'entreprise VINCENZO TRAVAUX FORESTIERS sur la base de prix des contrats.

- Travaux sylvicoles :

Suite à l'appel d'offre pour les travaux sylvicoles de l'année 2024, M. David STROHL a été retenu.

Les prix proposés sont :

- M. David STROHL est retenu pour un montant maximum de 7 995 € de travaux sylvicoles

Il est donc proposé de confier les travaux sylvicoles pour 2024 à Mr David STROHL sur la base de prix des contrats.

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint à la forêt,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution des contrats pour les montants ci-dessus

APPROUVE la signature de M. le Maire sur les marchés correspondants et autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

006-2024 – Personnel – Validation de la convention de mutualisation financière du service informatique

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- Que l'absence de moyens administratifs de Sainte Croix aux Mines ne permet pas la prise en charge des tâches de maintenance,
- La possibilité de recourir ponctuellement à l'informaticien de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Le Maire propose à son assemblée de valider la convention de mutualisation financière du service informatique

Sur proposition de M. Jean-Marc BURRUS, Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

D'APPROUVER la proposition de Mr le Maire ;

D'AUTORISER Mr le Maire à signer tous les documents à venir permettant la mise en œuvre de la mutualisation du service informatique.

007-2024 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement (annule et remplace 083-2023)

Dans la mesure où le budget primitif de l'exercice 2024 sera approuvé d'ici le 15 avril 2024 et pour permettre le paiement des dépenses engagées au cours de l'exercice 2023 mais non payées au 15-12-2023, date de clôture des écritures de la section d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération est prise conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2024, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits.

Sur proposition de Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe chargée des finances,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

Détail des autorisations d'investissements 2024				
Budget Principale - Commune				
M57		Crédits ouverts en 2023	Reste à Réalisé 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
202	Frais de réal.docu d'urba. et num. du cadastre	-		-
203	Frais d'études	34 260,00	1 260,00	8 250,00
20422	Batiment et Installations	-		-
2051	Concession et droits similaires	-		-
	TOTAL CHAPITRE 20	34 260,00	1 260,00	8 250,00
2113	Terrains aménagés autres que voiries	20 000,00		5 000,00
2131	Bâtiments publics	22 275,80	10 153,20	3 030,65
2132	Bâtiments privés	-		-
2135	Installations générales. agenc. aménagement des constr	187 671,18	6 198,89	45 368,07
2138	Autres bâtiments			-
	Installations générales agencement des constructions	-		-
	Autres construction			-
2151	Réseaux de voirie	103 648,00		25 912,00
2152	Installation de voirie	4 633,24	633,24	1 000,00
	Autres réseaux			-
2156	Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	-		-
	matériel roulant			-
2157	Autres matériels et outillages de voirie	5 255,00		1 313,75
2158	Autres installations matériels et outillage	2 930,35		732,59
2181	Installations générales	5 285,57		1 321,39
2182	Matériels de transport	13 560,00		3 390,00
2183	Matériels de bureau, informatique	5 800,00		1 450,00
2184	Autres immo corporelles - mobilier	9 338,58		2 334,65
2188	Autres	14 630,00		3 657,50
	TOTAL CHAPITRE 21	395 027,72	16 985,33	94 510,60
				-
231	Constructions	1 145 000,00		286 250,00
231	Installation matériel outil.Voirie com et rurale			-
	Autres immobilisations corporelles	-		-
	Avances versées			
	TOTAL CHAPITRE 23	1 145 000,00	-	286 250,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	1 574 287,72	18 245,33	389 010,60

Détail des autorisations d'investissements 2024				
Budget Annexe - Forêt				
M57		Crédits ouverts en 2023	Reste à Réaliser 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
212	Agencements et aménagements de terrains	40 000,00		10 000,00
2131	Bâtiments publics	200 000,00		50 000,00
2132	Bâtiments privés	-		-
2138	Autres bâtiments	6 000,00	5 200,00	200,00
2151	Réseaux de voirie	3 000,00		750,00
2182	Matériels de transport	40 000,00		10 000,00
	TOTAL CHAPITRE 21	289 000,00	5 200,00	70 950,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	289 000,00	5 200,00	70 950,00
Détail des autorisations d'investissements 2024				
Budget annexe - Eau				
M49		Crédits ouverts en 2023	Reste à Réalisé 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
2031	Frais d'études	1 000,00		250,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00		250,00
	TOTAL CHAPITRE 20	2 000,00	-	500,00
21351	Installations générales agencements bâtiments exploitation	-		-
2151	Installations complexes	86 000,00	54 373,58	7 906,61
21531	Réseaux d'adduction d'eau	113 783,22	2 883,43	27 724,95
21532	Réseaux d'assainissement			-
21561	Matériel service de distribution d'eau	10 000,00		2 500,00
2171	Matériel d'exploitation			-
2183	Matériel de bureau et informatique	19 985,99		4 996,50
	TOTAL CHAPITRE 21	229 769,21	57 257,01	43 128,05
2313	Constructions	-		-
2315	Installations techniques			
238	Avances versées			
	TOTAL CHAPITRE 23	-	-	-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	231 769,21	57 257,01	43 628,05

008-2024 – Finances – Modification de la répartition des produits concession cimetièrè

M. le Trésorier demande à la commune de modifier la répartition du produit des concessions du cimetière afin de supprimer une opération comptable complexe à chaque enregistrement. Il propose d'enregistrer 100% de la recette sur le budget général et de compenser la perte de recette sur le budget CCAS par la majoration de la subvention versée.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande qui modifie la délibération n°18 du 27 mars 2000.

**Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de modifier la répartition du produit des concessions du cimetière suivant la demande ci-dessus.

009-2024 – Attribution de subventions aux associations

Sur présentation de Mme Régine ORSATI,
En complément des délibérations n°19-2023, n°34-2023 et n°48-2023, Mr le Maire propose d'allouer une subvention à l'Office de Tourisme pour son concours sur le thème des Nounours et Lutins de 2023 d'un montant de 500 €

Après délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 500 € à l'Office de Tourisme du Val d'Argent

000-2024 - Ecole organisation du temps scolaire.

Reportée à la réunion suivante, retour de la décision des conseils d'école nécessaires.

010-2024 – Chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage – dossier de subvention DETR.

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études à 890 109 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	346 044	40%
Région	CLIMAXION	A définir	
Département	Fonds attractivité Alsace	178022	20%
Etat	Fonds vert ingénierie	A définir	
Europe	Feder	A définir	
<i>Auto-financement</i>			

Fonds propres ou emprunt		366 043	40%
Total HT		890 109	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : (pour les projets soumis à marché public) 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2025

**Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 890 109€

APPROUVE le plan de financement exposé

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

011-2024 – Chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage – dossier de subvention CLIMAXION.

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études à 890 109 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de la région Grand Est au titre de CLIMAXION.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	346 044	40%
Région	CLIMAXION	A définir	
Département	Fonds attractivité Alsace	178 022	20%
Etat	Fonds vert ingénierie	A définir	
Europe	Feder	A définir	
Auto-financement			
Fonds propres ou emprunt		366 043	40%

Total HT		890 109	100%
-----------------	--	---------	------

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : (pour les projets soumis à marché public) 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2025

**Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 890 109€

APPROUVE le plan de financement exposé

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Région au titre de CLIMAXION et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

012-2024 – Chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage – dossier de subvention FONDS VERT INGENIERIE.

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études à 890 109 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre du FONDS VERT INGENIERIE.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	346 044	40%
Région	CLIMAXION	A définir	
Département	Fonds attractivité Alsace	178 022	20%
Etat	Fonds vert ingénierie	A définir	
Europe	Feder	A définir	
Auto-financement			
Fonds propres ou emprunt		366 043	40%
Total HT		890 109	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : (pour les projets soumis à marché public) 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2025

**Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 890 109€

APPROUVE le plan de financement exposé

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre du FONDS VERT INGENIERIE et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

013-2024 – Chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage – dossier de subvention FEDER.

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une chaufferie bois, réseaux de chaleur et local de stockage, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études à 890 109 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention européenne au titre du FEDER.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	346 044	40%
Région	CLIMAXION	A définir	
Département	Fonds attractivité Alsace	178 022	20%
Etat	Fonds vert ingénierie	A définir	
Europe	Feder	A définir	
Auto-financement			
Fonds propres ou emprunt		366 043	40%
Total HT		890 109	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : (pour les projets soumis à marché public) 2024

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2025

**Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 890 109€

APPROUVE le plan de financement exposé

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention européenne au titre du FEDER et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

014-2024 – Rénovation éclairage public – dossier de subvention FONDS VERT.

Monsieur le Maire expose que le Marché Public Global de Performance (MPGP) associant la modernisation, la rénovation, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations connexes, dont le coût est de 203 467.00 € HT pour les 6 années restantes, les deux premières années étant déjà réalisées pour un montant de 67 902 €, est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre du FONDS VERT. Pour ce faire, il est nécessaire de regrouper les 6 années en une opération pouvant être payées sur 2 années.

Détail reconstruction éclairage public

ANNEXE N°2 - TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS

	G4
Année 3	33 737,00 €
Année 4	33 927,00 €
Année 5	33 930,00 €
Année 6	33 925,00 €
Année 7	33 968,00 €
Année 8	33 980,00 €
Total HT	203 467,00 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant restant	Taux
Financements publics			
Etat	Fonds vert	61 040	30%
Territoire Energie			
Auto-financement			
Fonds propres ou emprunt		142 427	40%
Total HT		203 467	100%

Après délibération,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet présenté à 203 467 €

APPROUVE le plan de financement exposé

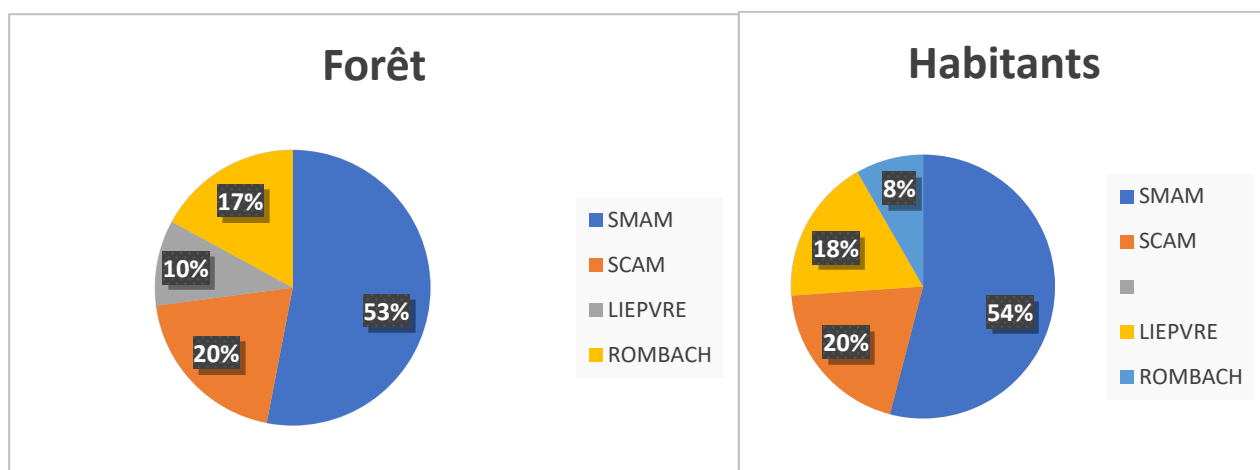
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre du FONDS VERT et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

015-2024 – Point sur l'activité de la communauté de communes du Val d'Argent

Conseil communautaire du 18 janvier 2024 :

Fourniture de bois pour la construction d'une halle en bois au centre socio culturel du Val d'Argent
Sujet évoqué à la commission forestière du 11 janvier 2024, besoin prévu dans l'état d'assiette général de la forêt

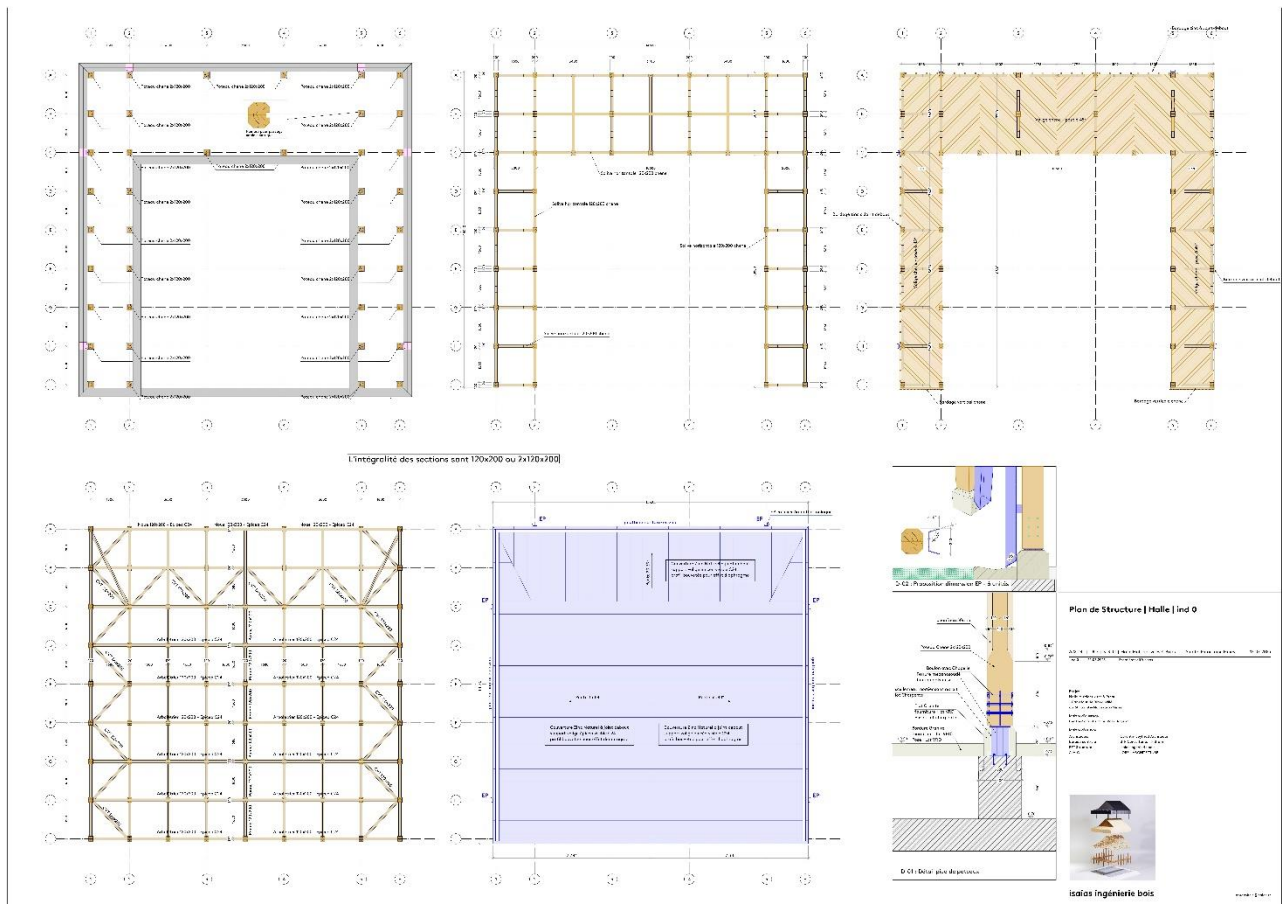
Pour votre information :



FOURNITURE PAR LES COMMUNES :

Communes essences volume (m3) : 357 m3		
Lièpvre	Douglas	50 m3
Rombach	Douglas	42 m3
Sainte Croix aux Mines	Chêne	61 m3
Sainte Marie aux Mines	Sapin-épicéa Chêne	195 m3 9 m3

Offre pour le sciage :



Prochain conseil communautaire le jeudi 22 février 2024, Débat d'orientation budgétaire.

016-2024 – Informations du Maire au Conseil Municipal

- Cabinet Médical

Le maire indique que l'information est connue de la semaine précédente, Mmes Fuger et MPondo ont annoncé la fermeture du cabinet médical pour le 31 mai. Divers motifs conduisant à cette décision de fermeture ont été énoncés. Mme MPondo va ouvrir un nouveau cabinet à St Hyppolyte et Mme Fuger va partir travailler pour la médecine du travail. Plusieurs agences immobilières ont été contactées pour la mise en vente du bâtiment. Vendredi 19 janvier, une entrevue a eu lieu avec les 2 praticiennes, Jocelyne Zenner et Jean Marc Burrus. Le maire leur fait part de sa surprise face à la brutalité de l'annonce sans solution de secours pour les 2 200 patients.

Face à l'urgence, il propose au conseil de prendre la décision de racheter le bâtiment pour un montant de 299 000 € sans les frais de notaire. Des pistes sont envisagées pour une possibilité de reprise par d'autres médecins. La création d'une maison de santé est déjà en cours sur Sainte Marie aux Mines portée par la Communauté de Communes du Val d'Argent. Une maison de santé multi-site pourrait être envisagée avec le personnel soignant existant car il est très compliqué de trouver des nouveaux médecins prêts à s'installer.

La proposition faite par le maire est d'acquérir le cabinet médical et de faire le maximum pour favoriser l'installation d'un nouveau médecin ainsi que de le rattacher à la maison de santé. Il est stratégiquement important de conserver un lieu de soins sur la commune, il en va de même pour la pharmacie. Il est toujours possible de préempter mais le signal fait à la population risque d'être interprété comme un manque de réaction des élus face à l'enjeu réel d'accroître le risque de désert médical. Après discussion des conseillers, il est proposé de négocier lors du prochain rendez-vous

avec les propriétaires. Dans un même temps l'avis du Domaine va être demandé.

Une réunion doit avoir lieu le 6 février concernant l'avancement du projet Maison de Santé, à cette occasion, Jean Marc Burrus propose de demander l'intégration du cabinet médical de St Croix aux Mines au projet.

Des doutes sont émis par plusieurs conseillers suite à un tour de table sur la pertinence d'acheter le bâtiment à ce prix mais la majorité est d'accord pour une telle décision face à l'importance de garder une offre de soins sur la commune. Il est également fait suggestion de faire acheter le bâtiment par la Communauté de Communes puisque la Maison de Santé est déjà sa propriété. Il est également évoqué que l'achat ne sera certainement pas la seule dépense mais que la fourniture d'équipement pour une activité immédiate sera nécessaire. Une proposition de négociation à 250 000 € est décidée par les élus pouvant aller jusqu'au montant demandé en cas d'échec.

Le maire rappelle qu'une bonne communication est très importante pour avoir toutes les chances de trouver des praticiens médicaux et paramédicaux rapidement.

Mme Zenner apporte une précision importante qui est que cet achat ne donnera pas lieu à une recette à la hauteur de l'investissement.

Un article d'information va être publié sur les DNA pour porter à la connaissance des habitants le déroulement des faits.

Des demandes d'offres de prêts vont être faites et une expertise va être également demandée à la trésorerie pour pouvoir articuler cette opération sans modifier les projets déjà engagés en tenant compte de la fin de remboursement de certains prêts. De même, les possibilités d'aides vont être étudiées permettant la réalisation du projet.

A l'unanimité et à mains levées, l'ensemble des conseillers ont validé le projet d'achat du cabinet médical.

Des démarches sont d'ores et déjà engagées pour trouver deux médecins souhaitant s'installer sur la commune.

- Pharmacie : un rendez-vous est prévu prochainement
- Pour donner suite à l'atelier de travail du 8 décembre 2023 organisé par le bureau d'études URBANIS : Nouvel atelier « cas pratique » afin d'approfondir les actions évoquées et passage à une démarche opérationnelle à court, moyen et long terme, réunion le mardi 6 février 2024 à 9h30.

- Compte rendu des réunions de Municipalité
- Prochain Conseil Municipal, date à fixer jeudi 29 février 2024 à 20h

Intervention, information sur les Brigades Vertes au prochain Conseil Municipal

Questions des conseillers municipaux – Divers

Après ce dernier point

FIN DE LA SEANCE A 22h30.

Le secrétaire de séance :

Sylvie LEBOUBE

Monsieur le Maire :

Jean-Marc BURRUS